



● **BIO 63** ●

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

## Dossier d'inscription 2018 - Foire Bio Nature de St-Gervais-d'Auvergne

### Objet : Foire Bio Nature en Combrailles 2018

Madame, Monsieur,

Après une 17ème édition réussie, Bio 63, association de développement de l'agriculture biologique du Puy de Dôme, qui reprend l'organisation en 2018, est heureuse de vous annoncer la tenue de la 18ème foire Bio Nature en Combrailles, toujours soutenue par ses partenaires, Bio Combrailles et la communauté de commune du Pays de Saint-Eloy.

Cette édition aura lieu le **dimanche 30 septembre 2018** de 9h30 à 19h00, à Saint-Gervais-d'Auvergne à la Halle Cœur de Combrailles.

Le Tarif de location de l'emplacement d'un stand est de **10,00 € le mètre linéaire** avec des disponibilités de 2, 4, et 6 mètres. Une caution de 50,00 € (obligatoire et restituée le jour J) est par ailleurs demandée en gage de venue à la foire.

Je me permets également d'attirer votre attention sur les documents à renvoyer attestant les certifications AB.

Vous trouverez ci-joint un dossier d'inscription à renvoyer complet **avant le 20 juin 2018** à :

Bio 63

A l'attention d'Aurélie Crevel

11 Allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière

Renseignements : Aurélie Crevel – 04 73 44 45 28 – 07 89 41 88 75 – aurelie.bio63@aurabio.org

Dans l'attente d'un prochain contact,  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président  
Dominique OUVRARD**

## REGLEMENT INTERIEUR FOIRE BIO NATURE EN COMBRAILLES 2018 (A LIRE ET A CONSERVER)

### 1. Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Pour être traités, les dossiers d'inscriptions doivent parvenir à Bio 63 dûment complétés avec les documents demandés.

### 2. Sélection

La Foire « Bio Nature en Combrailles » a pour objectif de promouvoir le bio dans un cadre général et notamment les producteurs, le comité de suivi de la foire statue, au cas par cas, sur les admissions et les refus selon les catégories professionnelles représentées.

### 3. Produits exposés

L'exposant agriculteur ou artisan s'engage à ne présenter que des produits issus de sa propre production et conformes aux normes bio en vigueur. Bio 63 se réserve le droit de faire retirer du stand tout produit non conforme aux engagements de l'exposant.

### 4. Stands – Emplacements

Les emplacements sont mis à disposition le dimanche 30 septembre 2018 à partir de 7h00 à la Halle Coeur de Combrailles, située rue de l'égalité, à Saint-Gervais-d'Auvergne (l'accès sera fléché). L'aménagement doit être terminé à 9h00. Les stands non occupés à partir de cette heure seront réaffectés, sans que l'exposant non installé puisse réclamer le remboursement des sommes qu'il aura versées, sauf cas de force majeure (fournir attestation ou certificat). Les véhicules ne pourront pas rester derrière le stand pendant la foire. Un parking est à disposition des exposants derrière la Halle.

### 5. Assurance

Bio 63 dégage toute responsabilité en cas de vol ou détérioration, à ce titre il appartient aux exposants de souscrire une responsabilité civile et d'en **fournir une copie au dossier d'inscription.**

### 6. Publicité

Les exposants doivent joindre à leur dossier d'inscription un exemplaire des tracts et autres documents gratuits distribués. La publicité par haut parleur est interdite sur la foire. La distribution de prospectus ou d'échantillons est autorisée uniquement sur le stand.

### 7. Annulation

Si pour quelque raison que ce soit, la foire devait être annulée les exposants seront intégralement remboursés. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

De leur côté, les exposants qui annuleraient avant le 31 août 2018 seraient totalement remboursés (emplacement et caution). Après cette date, le chèque de caution sera systématiquement encaissé en cas d'annulation ou d'absence le jour de la manifestation (sauf cas de force majeure justifié). Le chèque d'emplacement sera quant à lui restitué

### 8. Documents à joindre au dossier d'inscription

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET RENVOYÉ**

Agriculteurs, Producteurs Agriculture Biologique : **Certification AB** de TOUS les produits exposés

Associations : Statuts de l'association

Artisans : Carte de la Chambre des métiers ou **Certifications AB**

Entreprises : Extraits Kbis, **Certifications AB** ET licence 2018.

Pour tous : attestation d'assurance **responsabilité civile.**

# Dossier de d'inscription à la Foire « Bio Nature en Combrailles » 2018

## INFORMATIONS GENERALES

NOM : ..... Prénom : .....

Raison Sociale : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Email : .....

**PRODUITS PROPOSÉS** (liste précise, à détailler au dos ou via un document joint si nécessaire): .....

## CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE (pour tous les produits présentés)

Organisme certificateur : ..... N° de certification : .....

ASSURANCE Compagnie d'assurance : ..... N° de police : .....

## LOCATION D'EMPLACEMENT D'EXPOSITION : 10,00€ le mètre linéaire

Nombre de mètres linéaires souhaités :     2     4     6

Nombre de table(s) de 2m : ..... Nombre de chaise(s) : .....

Prise de courant obligatoire (viandes, laitages, Carte Bancaire...)     OUI     NON

NB: le plan de la foire tiendra compte prioritairement des accès nécessaires à l'électricité pour certains exposants

## PAIEMENT : ATTENTION : Les 2 chèques doivent être libellés à l'ordre de l'association Bio 63

- Je joins un chèque de ..... x 10,00 € libellé à l'ordre de Bio 63 correspondant au montant de la location de l'emplacement du stand
- Je joins un chèque de caution de 50,00 €, libellé à l'ordre de Bio 63 en gage de présence à Bio Nature en Combrailles » = **RENDU le JOUR J**
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur
- Je joins tous les documents nécessaires à l'inscription à « Bio Nature en Combrailles »

Date

Signature